



MAIRIE DE OSSE
25360

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 21 JUILLET 2016 A 20 H 00

sous la présidence de M. Charles PIQUARD, Le Maire

Membres en exercice : 10

Membres présents : 7

Membres votants : 9

Ayant donné procuration : 2

Absents excusés : 3

Absent : 0

Membres présents : Mmes Maryna DORNIER - Marie TRAENDLIN-Laurence FONTAINE

Ms. Pascal FAIVRE – Charles PIQUARD - Claude POULOT – David ROETHLISBERGER

Membres excusés : Ms. Franck MORGANTI - Franse OSTHENE – Jean-Louis PAUTHIER

Pouvoirs : Franse OSTHENE à Claude POULOT - Jean-Louis PAUTHIER à Marie TRAENDLIN

Secrétaire de séance : Mme Marie TRAENDLIN

Date de convocation : 13 juillet 2016

Date d’affichage : 13 juillet 2016

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 juin 2016
- 2) Compte-rendu de rapports d’activité
- 3) Rapport travaux :
- 4) Urbanisme :
 - a. Permis de construire et déclaration préalable
- 5) Délibérations
 - a. Décision modificative n°1 : budget général
 - b. Décision modificative n°2 : budget général
 - c. Décision modificative n°1: budget lotissement
 - d. Choix du nom du lotissement
 - e. Bail de la chasse
 - f. Indemnité de fonction du Maire
- 6) Dossier informations et questions diverses
- 7) Dossier forêt
- 8) Dossier assainissement

RAPPORT 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 juin 2016

Monsieur PIQUARD, le Maire, déclare la séance ouverte à 20 heures et zéro minute et procède à la lecture de l'ordre du jour. Il procède à la lecture du procès-verbal du **14 juin 2016** approuvé à l'unanimité.

9 voix pour

0 voix contre

0 voix abstention

RAPPORT 2 : dossier rapports d'activités

Monsieur le Maire informe les conseillers des différentes réunions. Il rappelle qu'une réunion de chantier du lotissement a lieu tous les lundis à 14 h 00.

RAPPORT 3 : dossier lotissement

- Fibre optique :
 - Les travaux pour le déploiement de la fibre seront terminés dans les prochaines semaines
 - Prochaine étape : réunion avec les opérateurs

- Terrain multisports :
 - Les travaux ont débuté le 20 juillet et il faut compter environ 1 mois de travaux.
 - Inauguration prévue le 21 septembre en présence de M. Sébastien CHABAL.
 - complément de travaux : entreprise CUENOT
 - Destruction des 2 plateformes : coût : 500 €
 - Traitement en déchetterie : coût : 300 €

- Lotissement :
 - Réseaux humides :
 - Ce qu'il reste : pose des compteurs par GAZ ET EAUX
 - Assainissement raccordement en cours

 - Réseaux secs
 - En attente EDF / Branchement particuliers
 - Eclairage public : ouverture des plis : SYDED : vendredi 22 juillet
 - Entreprise retenue : SBM

- Voiries trottoirs :
 - Entreprise KOLLY : démarrage des travaux en août au retour des congés de l'entreprise

- Travaux liés à l'accessibilité
 - Devis HAND et VIE à étudier

- Travaux : horloge de l'église :
 - L'association horlogère comtoise située à Morez (Jura) a réalisé le démontage du mécanisme. Il a été transporté dans un atelier pour nettoyage et remise en état.
 - Il sera remonté dans la salle de mairie.
 - Fourniture d'une horloge (avec ou sans sonnerie horaire)
 - Un devis est présenté aux membres du conseil municipal concernant :
 - La restauration des deux cadrans,
 - La réparation mécanique des cloches et l'électrification.

RAPPORT 4 : urbanisme

- Trois nouvelles demandes de permis de construire ont été déposées depuis le dernier conseil municipal.
 - Rue des Eglantiers : 2
 - Rue des Rosiers : 1
- Une déclaration préalable : rue des Eglantiers
- Un certificat d'urbanisme (pour information) : bâtiment agricole.
- Le projet de règlement du lotissement a été approuvé comme présenté par les membres du conseil municipal.

Vote : 9 voix Pour 0 voix Abstention 0 voix Contre

- Nom du futur lotissement : l'Orée du Bois
- Nom de la rue : rue du Bois Joli

Vote : 9 voix Pour 0 voix Abstention 0 voix Contre

RAPPORT 5 : délibérations

2016-59 objet : budget commune : décision modificative n° 1

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut désormais utiliser l'article 7068129 chapitre 14 pour mandater la facture de la redevance de collecte domestique pour un montant de 1 936 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents la décision modificative suivante :

- Dép fonctionnement : article 60611 ; - 1936 €
- Dép fonctionnement : article 7068129 : + 1936 €

Par 9 voix pour 0 voix contre 0 abstention

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 26 juillet 2016
et de la publication du 26 juillet 2016

2016-60 objet : budget lotissement : décision modificative n° 1

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire relatif au contrat de prêt, il y a lieu d'établir une décision modificative au budget lotissement.

Le conseil municipal vote à la majorité des suffrages exprimés la décision modificative suivante :

Recette d'investissement :

- Compte 3555/040 : - 150 000 €
- 1641 /16 : + 150 000 €

Recette de fonctionnement :

- 7015 : - 150 000 €

Dépense de fonctionnement :

- 71355/042 : - 150 000 €

Les frais de commissions s'élèvent à 200 € et devront être répartis comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

- 627 : 100 €
- 66111 + 2 800 €
- 6618 : - 2 900 €

Par 9 voix pour 0 voix contre 0 abstention

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 26 juillet 2016
et de la publication du 26 juillet 2016

2016-61 objet : budget lotissement : décision modificative n° 2

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire relatif au contrat de prêt, il y a lieu d'établir une décision modificative au budget général.

Le conseil municipal vote à la majorité des suffrages exprimés la décision modificative suivante :

Recette d'investissement :

- 1641 /16 : + 120 000 €

Dépense d'investissement :

- 21538/21 : + 15 000 €
- 21532 /21 : + 32 000 €
- 2111/21 : + 42 000 €
- 1641 / 16 : 7 500 €

Dépenses de fonctionnement :

- 66111 : 800 €
- 627 (frais de dossier) : 200 €

Par 9 voix pour 0 voix contre 0 abstention

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 26 juillet
2016 et de la publication du 26 juillet 2016

2016-62 objet : bail des terrains communaux : annule et remplace la délibération n° 2016 – 56

Monsieur le Maire,

- informe les membres du conseil municipal que le bail des terrains communaux concernant Monsieur Jean-Louis PAUTHIER est arrivé à échéance le 31 décembre 2015.
- M. Jean-Louis PAUTHIER souhaite reconduire ce bail dans les mêmes conditions que précédemment et pour une durée de 9 ans.
- La désignation des parcelles concernées sur la commune de Osse

Section	Superficie	Catégorie	Prix à l'ha	Montant total
ZB 110 (a) Voichoux	4 ha 80 a 57 ca	T2 – T3	92.97	442.94
ZB 110 (b) Voichoux	3 ha 30 a 60 ca	P2	126.48	418.14
ZB 110 © Voichoux	4 ha 89 a 00 ca	T2 – T3	106.20	519.32
ZB 56 Voichoux	1 ha 71 a 40 ca	T2	141.14	241.92

CONTENANCE TOTALE : 14 HA 71 A 57 CA.

- Conformément à l'article L. 411.18 du code rural, le bailleur ne garantit pas cette contenance et le preneur l'en dispense même en cas de déficit de plus d'un vingtième.
- Le bail est conclu pour une durée de neuf années qui prennent cours le 1^{er} janvier 2016 et pour prendre fin le 31 décembre 2025
- Toutefois la commune pourra, en application de l'article L.415.11 du code rural, reprendre le bien loué :

- En fin de bail, en vue d'une réalisation d'intérêt général,
- A tout moment, en vue d'un projet déclaré d'utilité publique,

FERMAGE (loi N° 95.2 du 2 janvier 1995)

- Le bail est consenti et accepté moyennant un prix de fermage d'un montant de :
 - **1 792,90 € pour l'année 2015**
- Le fermage annuel sera calculé, à la date de son échéance (mars) par l'application du taux d'évolution, fixé par arrêté préfectoral, dans la zone de fermage correspondant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- acceptent la reconduction du bail et,
- autorisent Monsieur le Maire à signer toutes pièces relevant de ce dossier.

Par 8 voix pour 0 voix contre 0 abstention

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 26 juillet 2016
et de la publication du 26 juillet 2016

2016-63 objet : reversement par le SYDED d'une fraction de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal,

Le Comité Syndical du SYDED, lors de sa séance du 27 juin 2016 à délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de six (6) à compter du 1^{er} janvier 2017, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants
- Reverser à toutes ces communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE), une fraction égale à 35 % du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à la présente avant le 1^{er} octobre 2016 pour application à compter du 1^{er} janvier 2017.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 35 % du montant de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1^{er} janvier 2017.
- De donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Par 9 voix pour 0 voix contre 0 abstention

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 26 juillet 2016
et de la publication du 26 juillet 2016

2016-64 objet : renouvellement du contrat de bail de l'association de la Chasse

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal,

- Il convient de renouveler le bail de location de l'association de la chasse (ACCA) pour une durée de **6 ans** car celui-ci est arrivé à échéance le 31 août 2015 :
- Il propose de conserver le montant de la location :
 - 122 € par an à compter du 1^{er} septembre 2015

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le renouvellement du contrat de bail à l'association de la chasse (ACCA) pour une durée de 6 ans et pour un montant annuel de 122 € ;
- De donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Par 9 voix pour 0 voix contre 0 abstention

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 26 juillet 2016 et de la publication du 26 juillet 2016

2016-65 objet : tarif de l'affouage 2016- 2017

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de fixer le prix de l'affouage pour l'année 2016 -2017 à :

- Prix de l'affouage : 100 €
- le règlement s'effectuera à l'inscription courant septembre.

9 voix pour 0 voix contre 0 voix : abstention

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 26 juillet 2016 et de la publication du 26 juillet 2016

2016-66 objet : contrat de maintenance pour les 2 postes de relevage

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de recourir à une entreprise pour la maintenance des deux postes de refoulement.

Cette maintenance a pour objet l'entretien annuel des pompes, du contrôle électrique et hydraulique.

Deux sociétés ont répondu au cahier des charges identiques.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de retenir :

- La société OGELEC en raison du prix de la prestation proposée.

9 voix pour 0 voix contre 0 voix : abstention

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 26 juillet 2016 et de la publication du 26 juillet 2016

RAPPORT 6 : informations et questions diverses

Exercice 2015 ; rapport annuel sur le prix et la qualité du service public eau potable ; ce rapport est mis à disposition du public après présentation au conseil municipal aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Compte-rendu de réunion : un projet est à l'étude pour l'envoi par internet.

RAPPORT 7 : forêt

- présentation de la carte d'aménagement :
 - compte rendu de réunions
 - le nouveau plan d'aménagement est présenté aux membres du conseil municipal. Deux réunions ont déjà été programmées. Une nouvelle présentation sera faite avec un représentant des communes forestières.
- Suite à la tempête, des dégâts ont été relevés en forêt : un état sera fait avec l'agent ONF et la commission bois.
- Tarif de l'affouage 2016 – 2017 : 100 € (à régler à l'inscription) courant septembre. Une information sera transmise.

RAPPORT 8 : assainissement : poste de refoulement

- Suite à un orage, le débitmètre du poste de refoulement a été endommagé et nécessite son remplacement :
- Deux devis ont été demandés :
 - La société OGELEC de Pontarlier a été retenue pour un montant de 2 500 € HT.
 - Un rapport de sinistre sera transmis à notre assurance GROUPAMA.
- Contrat de maintenance des postes de refoulement : 2 devis
 - Après étude, la société OGELEC de Pontarlier a été retenue : montant de la prestation : 1 090 € HT (entretien des pompes sur les deux postes une fois par an).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
ce jeudi 21 juillet à 23 h 00

Le secrétaire de séance,
Marie TRAENDLIN

Le Maire,
Charles PIQUARD

Feuillet de clôture - Commune de Osse
Séance du 21 juillet 2016

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

Délibération n° 2016-59 : budget commune : décision modificative n° 1

Délibération n° 2016-60 : budget lotissement : décision modificative n° 1

Délibération n° 2016-61 : budget commune : décision modificative n° 2

Délibération n° 2016-62 : bail des terrains communaux : annule et remplace la délibération n° 2016 – 56

Délibération n° 2016-63 : reversement par le SYDED d'une fraction de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE)

Délibération n° 2016-64 : renouvellement du contrat de bail de l'association de la Chasse

Délibération n° 2016-65 : prix de l'affouage pour l'année 2016 - 2017

Délibération n° 2016-66 : contrat de maintenance de deux postes de refoulement

Signatures :

Maryna DORNIER	Laurence FONTAINE	Marie TRAENDLIN
Pascal FAIVRE	Franck MORGANTI Excusé	Franse OSTHENE Excusé pouvoir à Claude POULOT
Jean-Louis PAUTHIER Excusé pouvoir à Marie TRAENDLIN	Claude POULOT	David ROETHLISBERGER